



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
CER. 119. 025. 2024. 004 - V. D. 11. 2024. 004. 01  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-096

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 33

**Objet : Reconstruction du centre de secours d'Etampes – Soutien de la Ville**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, M. Franck COENNE représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Tarik MEZIANE représenté par M. Grégoire TURLOTTE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Fouad EL M'KHANTER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20251008-VI-DEL-2025-096-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Vu le courrier conjoint du Département de l'Essonne et du SDIS de l'Essonne en date du 22 septembre 2025,

Vu l'avis de la Commission stratégie financière et fonctions support en date du 29 septembre 2025,

Considérant l'incendie survenu le 23 décembre 2022 ayant fortement endommagé le centre de secours d'Étampes,

Considérant la nécessité de reconstruire ce centre, dans le cadre d'un projet global de modernisation de l'équipement datant de 1994,

Considérant que la durée estimée des travaux est de 15 mois, pour un montant prévisionnel de 8 200 000 € TTC,

Considérant la sollicitation formulée par le Département de l'Essonne et le SDIS de l'Essonne auprès de la Ville d'Étampes, afin de bénéficier d'un soutien financier pour la réalisation de ce projet,

Considérant la volonté de la Ville d'Étampes de réaffirmer son engagement envers les sapeurs-pompiers du territoire et de participer à cet effort de reconstruction,

Considérant que cet accompagnement se substitue à la participation annuelle sollicitée par le SDIS dans le cadre du soutien financier volontaire apporté par la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le principe d'un partenariat entre la Ville d'Étampes, le Département de l'Essonne et le SDIS de l'Essonne, pour la reconstruction du centre de secours d'Étampes ;
- Décide de participer financièrement à hauteur de 600 000 € pour le projet de reconstruction, répartis sur quatre exercices budgétaires, soit 150 000 € par an de 2026 à 2029 ;
- Précise que ces dépenses seront imputées sur les budgets 2026, 2027, 2028 et 2029 de la commune ;
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment la convention partenariale à intervenir.

Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1ère Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....13 OCT. 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.